



0887 - - -
N°/MPCID/CAB/PRMP/2026

Conakry, le 08./07./2026

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Projet de conception-réalisation pour la construction et l'équipement du Centre International des Conférences et Congrès de Guinée (CICCOG) en lot unique.

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'**Avis Général de Passation des Marchés** paru dans les Journaux : JAO N° :788 du lundi, 08 Juin 2026 ; Horoya N° : 8363 du lundi, 08 Juin 2026 ; Rassembleur N° : 610 du lundi, 08 Juin 2026 et les Sites de MPCID/ARMP/DGCMP.

2. Le Ministère du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget **exercice 2026**, des fonds afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de **Conception, réalisation pour la construction et l'équipement du Centre International des Conférences et Congrès de Guinée (CICCOG) en lot unique**.

3. Le présent Appel d'Offres a pour objet la sélection d'une entreprise ou d'un groupement d'entreprises disposant des capacités techniques, financières et organisationnelles requises pour assurer les prestations de :

- Conception architecturale et technique ;
- Réalisation des travaux ;
- Fourniture et installation des équipements ;
- Mise en service du Centre International des Conférences et Congrès de Guinée (CICCOG).

4. Le Ministère Plan, de la Coopération Internationale et du Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser la **Conception, réalisation pour la construction et l'équipement du Centre International des Conférences et Congrès de Guinée (CICCOG) en lot unique**. La participation à cet appel d'offres international tel que défini aux dispositions de l'**Article 23 du Code des Marchés publics**, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres International t qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'**Article 64 du Code des Marchés Publics**.

1



PROJET
SIMANDOU
2040

Situé à Boulbinet - BP : 1201 Commune de Kaloum
Conakry République de Guinée - Tél : (+224) 623 10 33 86
Email : Contact@mpcid.gov.gn

Guinée
www.guinee.gn

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable de la Passation des Marchés Publics ; Téléphone : (+224) 622 16 85 85, E-mail : Cmpmp@mpci.d.gouv.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres International à l'adresse mentionnée ci-après : Siège du Ministère à Boulbinet – Commune de Kaloum de 9 heures 30 mn à 15 heures 30 mn du lundi au vendredi.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- D'expériences pertinentes dans la conception et la réalisation d'infrastructures de grande envergure ;
- De capacités techniques et organisationnelles suffisantes ;
- De références similaires dans les domaines des centres de conférences, infrastructures institutionnelles, culturelles, hôtelières ou complexes multifonctionnels.
- La situation financière, la capacité de financement, le matériel à mobiliser et le personnel à affecter.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : au Siège du Ministère à Boulbinet – Commune de Kaloum ; Téléphone : (+224) 622 16 85 85, à compter du 14...../07...../2026 contre un paiement non remboursable de dix millions de Francs Guinéens (10 000 000 GNF). La méthode de paiement sera conformément au décret N°2304/MEF/MB/SGG en date du 07 Août 2020 portant modalités de paiement de la redevance et de la quote part des produits de vente des DAO.

Du produit de vente des DAO :

- ✓ 20% du montant seront versé à l'autorité contractante ;
- ✓ 50% au compte N°4111071 du receveur central du trésor public à la BCRG
- ✓ 30% au compte de l'ARMP N°201100407 à la BCRG.

Le document d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés.

8. Les prestations comprennent notamment : les études architecturales et techniques ; les études d'exécution ; les travaux de génie civil et de bâtiment ; les aménagements extérieurs ; les installations techniques spécialisées ; les équipements techniques, numériques et audiovisuels ; les systèmes de sécurité, de sûreté et de protection incendie ; le mobilier et les équipements fonctionnels ; les essais et mises en service.

Les offres devront comporter :



- a. Une offre administrative comprenant l'ensemble des pièces administratives exigées dans le dossier d'Appel d'Offres ;
- b. Une offre technique ;

L'offre technique devra notamment comprendre :

- La compréhension du projet ;
- La méthodologie proposée ;
- L'organisation de l'équipe projet ;
- Les références similaires ;
- Le calendrier prévisionnel ;
- Un plan architectural d'ensemble conforme au programme fonctionnel ;
- Des propositions architecturales en maquettes 2D et 3D ;
- Une note de conception expliquant l'approche architecturale, technique et fonctionnelle du projet.

NB : Aucune offre financière n'est demandée à ce stade de la procédure.

9. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en **quatre (04)** exemplaires dont **un (01)** original et **trois (03)** copies à l'adresse ci-après : Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics (**PRMP**), au Siège du Ministère du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement au 7^e étage sis à Boulbinet-Commune de Kaloum au plus tard le **27./..08../2026 à 10h 00 mn.**

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Cent vingt jours(120)** jours à compter de la date limite de soumission.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des marchés Publics (**ARMP**), d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (**DGCMP**) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant à l'adresse ci-après : la Salle de Réunion, au Siège du Ministère du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement au 1^{er} étage à Boulbinet – Commune de Kaloum, le **27./..08../2026 à 11h 00 mn.**

10. L'évaluation des offres se fera sous forme de notation conformément aux critères définis dans le dossier d'appel d'offres international.

Les critères porteront notamment sur :

- La qualité architecturale et fonctionnelle de la proposition ;



- La conformité du programme fonctionnel ;
- La pertinence de l'approche technique ;
- Les références du candidat ;
- Les compétences du personnel clé ;
- La qualité des maquettes 2D et 3D ;
- Les capacités techniques et organisationnelles ;
- Le délai prévisionnel d'exécution.

11. Les offres doivent comprendre **une garantie bancaire** de soumission, d'un montant de : Dix milliards (10 000 000 000 GNF) pour **une validité de 150 jours et un chiffre d'affaires moyen annuel** de Cent milliards (100 000 000 000 GNF) Francs Guinéens (5 dernières années).

12. La Préférence Nationale : Le présent Appel d'Offres International (AOI) tiendra compte de la préférence national conformément aux dispositions de **l'Article 79 du Code des Marchés Publics**.

13. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% et les frais d'immatriculation de 0,3% du montant hors taxe du marché à verser respectivement sur le compte de l'**ARMP** conformément aux dispositions du Décret **D/2020/154/PRG/SGG** du **10 juillet 2020**, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (**ARMP**) et de l'Arrêté conjoint **A/2304/MEF/MB/SGG** du **07 août 2020** portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres et conformément à l'Arrêté **N°1252/MEF/CAB/SSG** du **05 Avril 2023** portant Attributions et Organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

13. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou une partie du dossier d'Appel d'Offres Ouvert.




Ismaël NABE

